



SEPTIEME ANNEE - N° 18

DE ROUBAIX-COURCOING

Journal Socialiste Quotidien

VENDREDI 18 JANVIER 1907

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50
Autres Départements... 5 fr. 50

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

Le prochain Congrès

J'exprimais avant-hier l'espérance que le Conseil National du Parti ouvrier français ne répondrait pas par un refus à l'invitation que lui adressa Briand, au nom du Comité général socialiste ou sont représentés, sans exception aucune, toutes les autres organisations socialistes françaises.

Delory, par un article publié ici même, m'a plutôt fait comprendre que, s'il ne m'était interdit ni de nourrir cette espérance, ni de travailler à sa réalisation, je devais néanmoins, sous peine de déception trop profonde, me garder d'une illusion trop grande.

La situation de Delory, secrétaire du Comité National du Nord, membre du Conseil National du Parti ouvrier français, donne à ses observations une importance considérable et permet de supposer qu'il vient d'exprimer la pensée actuellement dominante dans les sphères dirigeantes de notre Parti.

Mais le refus auquel il nous prépare n'est pas encore décidé ; et, en attendant que l'irréparable soit accompli, en attendant qu'il ne nous reste plus qu'à regretter et déplorer, nous pouvons encore discuter et peut-être convaincre.

Je le tenterai donc. Et dans tous nos groupes du Nord où vont être examinées les bases de l'organisation nouvelle, des camarades, je veux le croire, joindront leur voix à la mienne et demanderont qu'on fasse à l'intérêt supérieur de la classe ouvrière le sacrifice des raisons insuffisantes, invoquées encore pour tenir le Parti ouvrier français à l'écart des délibérations du prochain Congrès.

Delory nous donne tout d'abord les raisons pour lesquelles, selon lui, l'unité socialiste n'a rien à gagner à notre présence au Congrès général du Parti socialiste français.

« Je ne crois pas, nous dit-il, que l'on puisse sérieusement discuter des questions de détail dans une assemblée aussi nombreuse que sera celle du Congrès.

Mais cela dépend de la méthode de travail qu'adoptera le Congrès. S'il veut, comme en 1899, réserver aux assemblées plénières la discussion des lignes principales du projet d'unité, et renvoyer à une commission de travail la solution des questions de détail en accord avec les décisions générales du Congrès, que devient l'obstacle signalé par Delory ?

J'ai fait partie, en 1899, d'une commission qui a rempli cette fonction et qui, issue d'une assemblée où les passions étaient en ébullition, a pu prendre, sur des points délicats, des décisions unanimes qui ont réuni l'approbation, également unanime, du Congrès. Comment, ce qui fut possible, il y a deux années, serait-il devenu impraticable aujourd'hui ?

Delory nous présente ensuite cinq objections de nature à tenir éloigné, à son avis, le Parti ouvrier français. Les trois premières ont trait à l'organisation et au règlement du Congrès lui-même.

« Le Congrès, dit-il, se tiendra à Paris, milieu peu propice à l'entente, contrairement à la décision de 1899. Chaque délégué ne pourra avoir que cinq mandats, au lieu de dix, ce qui obligera les départements à se faire représenter par des délégués ou à faire des frais trop considérables. Enfin, ce congrès ne s'occupera que de questions d'organisation pour lesquelles on votera par tête, ce qui aboutira à annihiler la représentation des quatre cinquièmes des groupes de province.

Il faut écarter de suite les deux dernières objections qui proviennent d'une erreur matérielle de notre camarade. Nous trouvons, en effet, dans le projet du comité général les articles suivants : « Un délégué pourra être porteur de dix mandats au maximum... »

pas moins mouvementées. Mais ce n'est certes pas par des manœuvres dans les probabilités d'adhésion du Congrès que sera influencée la participation ou la non-participation du Parti ouvrier français, et je n'insiste pas.

Les deux dernières objections de Delory sont plus sérieuses. L'une est motivée par la crainte que des groupes indépendants, constitués à la hâte dans les derniers mois de l'année 1906 ne soient représentés au Congrès et que cette représentation ne permette des manœuvres de nature à en vicier par avance les résultats. L'autre est due à la persuasion qu'étant donné l'état des esprits, l'on n'arrivera pas à constituer un bureau définitif, et que l'on assistera à une deuxième édition, inutile et nuisible, des débats de la salle Wagram.

Il faut parler net. Si d'un côté ou de l'autre, des socialistes vont au Congrès à contre-cœur, comme des chiens qu'on fouette, sous la seule pression populaire qui comprend l'unité et qui la veut, mais avec la pensée et l'arrière-pensée qu'ils vont délibérer avec des ennemis, — non avec des amis ; — si, d'un côté ou de l'autre, on fait comme en 1899, précéder le Congrès général de réunions partielles, croisant en alibis « volontairement ou non — les petits fossés qui nous séparent, et si l'on en sort pour entrer dans la salle des délibérations les poings fermés, et non les mains tendues ; oh ! oui, alors, il est préférable que chacun reste chez soi.

Mais si chacun s'y rend avec cette persuasion que le prolétariat a tout à gagner et rien à perdre à l'accord de tous ceux qui l'aiment, l'organisent et le défendent ; si l'on y entre avec cette double conviction que l'assemblée est composée d'amis et que s'il s'en est glissé quelques autres plus préoccupés de se servir du socialisme que de le servir, l'unité d'organisation seule peut les démasquer et les exécuter ; si chacun enfin a la volonté, quoiqu'il arrive, de n'en sortir qu'après avoir donné son unification au Parti socialiste français ; si l'y a plus à redouter une réédition des scènes de la salle Wagram. Et je vais plus loin : il importe peu dès lors que des groupes d'une organisation quelconque semblent pouvoir majoriser les groupes d'une autre organisation, que de l'assemblée, animée de cet esprit de concorde et de tolérance, ne sortirait, à coup sûr que des décisions unanimes.

Qu'on me permette un souvenir. A Epernay, en 1899, au Congrès national du Parti ouvrier français, nous étions profondément divisés sur la question théorique de la participation ministérielle des socialistes. Les uns, avec Guesde, disaient : « Jamais ! D'autres, dont j'étais, disaient : « Quelquefois peut-être, mais avec l'assentiment du Parti ». — « Murons cette porte du pouvoir », disaient les uns. « Donnez-nous la clef au Parti, répondions-nous.

L'accord paraissait impossible. La majorité — une grosse majorité — semblait adopter la pensée de Guesde. Deux clans s'étaient groupés. La division était dans l'air ; des déclarations étaient faites — pour certaines, peut-être, c'était un prétexte. — On ne voulait pas cette division : un vent de conciliation souffla ; une discussion nouvelle s'engagea ou chaque clan fut représenté par un seul orateur. Une heure après, le Congrès debout, saluait de ses applaudissements enthousiastes l'unité qui venait de triompher de la question la plus irritante de l'ordre du jour.

La volonté de rester unis avait fait ce miracle. La seule volonté de s'unir et de s'unifier peut, au Congrès prochain, donner un résultat identique ; et cela d'autant plus facilement, je le répète et je le prouve, qu'il est possible d'introduire dans l'un et dans l'autre projet toutes les garanties désirables.

Qu'il ne soit donc plus question d'obstacles de lieu, de lieulement ou de composition du Congrès ! Ses délibérations seront et donneront ce que voudront les délégués qui y assisteront. Que les groupes ouvriers donnent à leurs délégués, le mandat de ne pas revenir sans avoir fait l'unification du Parti socialiste ; que les dirigeants de toutes les organisations soufflent, dès aujourd'hui, sur le Parti l'esprit de la concorde et de l'unité ; que les délégués du Congrès prochain, et le Congrès d'avril marquera la date la plus féconde du socialisme français.

Non, encore une fois, le Parti ouvrier ne peut pas s'arrêter devant des difficultés de carton et refuser l'étude en commun à laquelle, oubliant des divisions d'hier, le Comité général lui demande de participer demain.

Dans la dernière partie de sa lettre, Delory indique pourquoi aucune décision ne peut, à son avis, être prise pour l'instant par le Parti ouvrier français. Il me rappelle, en outre, qu'il reste disposé à l'unité avec tous les éléments véritablement socialistes.

Je mets à demain l'examen de cette deuxième partie.

Ed. DELESALLE.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Une circulaire de M. de Lanessan

L'Officiel publie la circulaire suivante, adressée par M. de Lanessan, ministre de la marine, aux autorités maritimes : « Je crois devoir attirer votre attention sur la décision prise par le ministre de la marine, le respect le plus absolu de la liberté de conscience.

Un douanier s'opposait, à cet effet, à tous ceux qui détenaient une parcelle quelconque de l'autorité. D'une part, ils doivent assurer à tous les hommes le libre exercice de leur culte ; d'autre part, ils doivent à l'État de toute mesure qui aurait pour conséquence de les astreindre à des pratiques contraires à leur conscience.

Il y aurait abus, si ce dernier point de vue, par des ordres ou autres par de simples invitations qui, venant d'un chef, pourraient être considérées comme des ordres, on déterminait les hommes à suivre des pratiques religieuses autrement que sous l'impulsion de leur libre volonté.

Cette circulaire est assurément inspirée par un excellent esprit, mais changera-t-elle quelque chose aux mœurs et coutumes vicieuses des galonnés de la marine ? Ce serait enfantin de l'espérer.

Avant comme après, les amiraux de jésuiterie, les fils d'archevêque, continueront leur œuvre de racolage clerical, d'attentats à la liberté de conscience et il n'est pas téméraire de dire que les instructions du ministre resteront lettre morte.

Tribune Laïque

LE CLERICALISME DANS L'ADMINISTRATION

Deux camps
Si je m'avais de rechercher dans la magistrature les serviteurs les plus humbles et les plus dévoués, je n'en aurais pas trouvé un seul qui ne soit un clerc.

Sans quitter Lille, si je rappelle les cas qui m'ont été signalés, de M. Prudhomme, directeur de l'enseignement primaire, pour l'envoyer chez les jésuites, je serais certainement traité de bas policier.

Mais qu'un jour de réaction, dénonce les fonctionnaires républicains, qui se font anéantir à la franc-maçonnerie, ou bien qui s'inscrivent à l'université populaire, ou à l'œuvre, tout change. Vous n'entendez plus que quelques groupes de satisfaction, et ces feuilles deviennent les gardiennes vigilantes et loyales de l'ordre moral.

Telle est l'injustice distributive. Nous ne nous en rendons pas compte, les congrégations : nous les montrons jetant leurs filets pour enlancer la nation tout entière ; et quand leur rôle est accompli, ils se retirent dans les administrations, dans l'armée, absorbant l'enseignement de l'Etat ; et que nous objecte-t-on ?

« La Congrégation », telle que nous l'entendons n'est qu'un mythe. Il faut, n'est-ce pas, une certaine audace pour risquer pareille assertion ? Les débats enfin engagés le montrent, même à ses lecteurs les plus prévenus, ce qu'est ce mythe ?

Et savez-vous où est la congrégation véritable ? Dans les Loges ! C'est ce qui est une réalité, c'est le rôle de cette congrégation laïque et persévérante qui a fait de la République ce qu'elle est. Les fonctionnaires républicains, qui se font anéantir à la franc-maçonnerie, ou bien qui s'inscrivent à l'université populaire, ou à l'œuvre, tout change.

« Mais c'est surtout dans la Magistrature que le clerc a fait son nid. Les lois qui sont votées en ce pays, ce sont les lois qui sont votées par les frères... »

vrande, procureur à Dieppe ; le f. Mercier, juge de paix à Toulongny.

Volé tout une poignée d'indications et certes, nous ne nous en plaignons pas ; nous l'aurions volontiers allongée.

Cette attitude de la Dépêche nous paraît absolument correcte. Elle estime que la maçonnerie est un obstacle aux desseins que son parti modeste et préparé dans l'ombre, elle la lance avec véhémence à toute occasion ; je trouve cela parfait.

Il faut préparer, dès maintenant, la plate-forme des élections prochaines : l'antisémitisme dans le Nord a fait long feu ; le nationalisme semble avoir été fort atteint par le ridicule une perquisition domiciliaire grotesque. Les petits jeunes gens qui jouaient aux conspirateurs à Lille chez quelque charpentier-maçon, sont encore émus de l'intervention imprévue d'une mouche.

Qu'on nous permette, en attendant, sous le prétexte, de rappeler à tous les fonctionnaires à tous ceux qui se réclament d'elle, qu'ils ne sauraient plus longtemps pacifier avec ses plus implacables ennemis.

« Qu'on nous permette, en attendant, sous le prétexte, de rappeler à tous les fonctionnaires à tous ceux qui se réclament d'elle, qu'ils ne sauraient plus longtemps pacifier avec ses plus implacables ennemis.

LES FAILLIS

Le Parlement vient de reprendre ses travaux et nul doute que la loi de réhabilitation ne vienne en discussion au Sénat, car, si elle n'est votée, il est donc important que les faillis eux-mêmes se remuent, non pas que je doute du vote d'une réhabilitation quelconque, mais parce que le crains que nous n'entendions plus que quelques groupes de satisfaction, et ces feuilles deviennent les gardiennes vigilantes et loyales de l'ordre moral.

Telle est l'injustice distributive. Nous ne nous en rendons pas compte, les congrégations : nous les montrons jetant leurs filets pour enlancer la nation tout entière ; et quand leur rôle est accompli, ils se retirent dans les administrations, dans l'armée, absorbant l'enseignement de l'Etat ; et que nous objecte-t-on ?

« La Congrégation », telle que nous l'entendons n'est qu'un mythe. Il faut, n'est-ce pas, une certaine audace pour risquer pareille assertion ? Les débats enfin engagés le montrent, même à ses lecteurs les plus prévenus, ce qu'est ce mythe ?

Et savez-vous où est la congrégation véritable ? Dans les Loges ! C'est ce qui est une réalité, c'est le rôle de cette congrégation laïque et persévérante qui a fait de la République ce qu'elle est.

« Mais c'est surtout dans la Magistrature que le clerc a fait son nid. Les lois qui sont votées en ce pays, ce sont les lois qui sont votées par les frères... »

« Mais c'est surtout dans la Magistrature que le clerc a fait son nid. Les lois qui sont votées en ce pays, ce sont les lois qui sont votées par les frères... »

« Mais c'est surtout dans la Magistrature que le clerc a fait son nid. Les lois qui sont votées en ce pays, ce sont les lois qui sont votées par les frères... »

Les faits relatés dans la lettre qu'on vient de lire ne constituent pas un cas exceptionnel et peuvent s'appliquer, avec seulement de légères variantes, à de nombreux commerçants tombés dans l'ère luite pour la vie et qui n'ont pas cessé d'être aussi honnêtes que courageux.

Une telle situation n'est-elle pas de nature à attirer l'attention du législateur ?

L. VALANÇOIS.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

LA LOI SUR LES SYNDICATS

Les délégués mineurs

Paris, 16 janvier. — La commission du travail a continué aujourd'hui l'examen du projet de loi relatif à la loi sur les syndicats. La discussion a porté sur les dispositions du projet accordant la capacité commerciale aux syndicats.

Les membres socialistes de la commission ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat. Une délimitation définitive interviendra que dans la prochaine réunion fixée à mercredi prochain et dans laquelle sera désigné le rapporteur.

LE BUDGET DE 1907

Paris, 16 janvier. — Le ministre des finances a commencé à se préoccuper de la préparation du projet de budget de 1907, en prévision du vote final de la loi de finances qui sera voté au Sénat à la fin du mois.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

« Les délégués mineurs », dit le rapporteur, ont insisté sur la nécessité de limiter la capacité aux opérations commerciales restreintes à l'exercice de la profession à laquelle appartient le syndicat.

pris leurs mesures pour qu'une relève de 8,000 chevaux frans soit mensuellement expédiée au Cap, le nombre de chevaux de l'armée, en effet, parait-il, plus meurtrière pour la race chevaline, et on estime, à l'heure actuelle à 100 le nombre de chevaux tués, à cause de la guerre sud-africaine à ce té la vie.

LE PRÉSIDENT KRUGER

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.

Le mariage de la reine de Hollande
Le 16 janvier. — Le président Kruger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis le 15 et se rendra à Utrecht afin de subir une opération légère aux yeux.